

Ville de Montréal

**Service du greffe**

Division du soutien aux commissions permanentes,  
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil  
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée  
Montréal (Québec) H2Y 1B5  
Téléphone : 514 872-3770  
[www.ville.montreal.qc.ca/commissions](http://www.ville.montreal.qc.ca/commissions)

## Commission permanente sur l'examen des contrats

### **La Commission :**

#### **Présidence**

*Mme Karine Boivin Roy  
Arrondissement de Mercier –  
Hochelaga-Maisonneuve*

#### **Vice-présidences**

*Mme Julie Brisebois  
Village de Senneville*

*Mme Sophie Thiébaud  
Arrondissement Le Sud-Ouest*

#### **Membres**

*M. Younes Boukala  
Arrondissement de Lachine*

*Mme Paola Hawa  
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

*M. Christian Larocque  
Arrondissement de L'Île-Bizard –  
Sainte-Geneviève*

*M. Jérôme Normand  
Arrondissement d'Ahuntsic –  
Cartierville*

*M. Giovanni Rapanà  
Arrondissement de  
Rivière-des-Prairies –  
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Micheline Rouleau  
Arrondissement de Lachine*

*M. Robert Samoszewski  
Arrondissement de L'Île-Bizard –  
Sainte-Geneviève*

*Mme Lili-Anne Tremblay  
Arrondissement de Saint-Léonard*

Le 22 avril 2021

### **Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE217684003**

***Accorder un contrat à la firme Osédea inc., pour l'acquisition et le déploiement d'une solution technologique corporative en gestion de projets, programmes et portefeuilles (solution infonuagique) pour une durée de cinq (5) ans, soit du 1er mai 2021 au 30 avril 2026 avec deux (2) options de prolongation de vingt-quatre (24) mois chacune, pour un montant maximal de 9 236 804,06 \$, taxes incluses (contrat : 8 575 697,81 \$, taxes incluses + contingences : 661 106,25 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public (20-18318) - (10 soumissionnaires - 2 conformes)***

***“Original signé”***

Karine Boivin Roy  
Présidente

***“Original signé”***

Julie Demers  
Secrétaire recherchiste

## **Introduction**

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

## **Mandat SMCE217684003**

*Accorder un contrat à la firme Osédea inc., pour l'acquisition et le déploiement d'une solution technologique corporative en gestion de projets, programmes et portefeuilles (solution infonuagique) pour une durée de cinq (5) ans, soit du 1er mai 2021 au 30 avril 2026 avec deux (2) options de prolongation de vingt-quatre (24) mois chacune, pour un montant maximal de 9 236 804,06 \$, taxes incluses (contrat : 8 575 697,81 \$, taxes incluses + contingences : 661 106,25 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public (20-18318) - (10 soumissionnaires - 2 conformes).*

À sa séance du 31 mars 2021, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait aux critères d'examen ci-dessous :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel il existe :*
  - *un écart de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation;*
  - *un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 7 avril, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence dans le contexte de la pandémie mondiale du coronavirus qui sévit depuis la mi-mars 2020.

Au cours de cette séance, les responsables du Service des technologies de l'information (STI) ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat d'acquisition et de déploiement d'une solution technologique corporative en gestion de projets, programmes et portefeuilles pour une durée de cinq ans.

Les responsables du dossier ont d'abord expliqué que ce contrat permet l'acquisition d'outil de gestion de projet unifié et standard qui répondra à plusieurs besoins de la Ville et amélioreront son efficacité. En ce qui concerne l'appel d'offres, il a été d'une durée de

78 jours et a permis de recevoir 10 soumissions, dont 2 conformes. Il est à noter que parmi les 14 addendas mineurs publiés au cours de l'appel d'offres, deux ont eu un impact sur le prix. Au terme du processus, le prix soumis par le plus bas soumissionnaire conforme montre un écart de 20,96% favorable à la Ville par rapport à l'estimé de contrôle ainsi qu'un écart de 31,15% entre la soumission de l'adjudicataire et celle du deuxième plus bas soumissionnaire conforme, ce qui a été expliqué par la forte concurrence de ce marché et la motivation de l'adjudicataire d'obtenir ce contrat d'envergure

En réponse aux questions des commissaires, le nombre d'addendas, de désistements et de soumissions non conformes ont été expliqués par la complexité d'offrir une solution corporative qui doit répondre à différents besoins des unités d'affaires de la Ville. En outre, les commissaires ont obtenu des réponses satisfaisantes concernant la non-conformité de 8 des 10 soumissions reçues, tout en suggérant que les firmes soumissionnaires devraient être mieux outillées (formation, accompagnement) pour leur permettre de déposer des soumissions conformes en réponse aux appels d'offres de la Ville qui comportent un niveau de complexité élevé.

La Commission ne peut que saluer l'excellente réponse du marché ayant mené à l'obtention d'un prix favorable à la Ville. La Commission a néanmoins demandé l'ajout, au sommaire décisionnel, de faire état des particularités des firmes s'étant procuré les documents de l'appel d'offres en lien avec le grand nombre d'addenda émis dans ce dossier.

### **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service des technologies de l'information pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :*

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel il existe :*
  - *un écart de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation;*
  - *un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

*Considérant les renseignements soumis aux commissaires;*

*Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;*

*Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier;*

**À l'égard du mandat SMCE217684003 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.**